

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil quinze, le 22 octobre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Marché Couvert à Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 13 octobre 2015**

Nombre de Conseillers Communautaires	
<b>En exercice</b>	<b>61</b>
<b>Présents</b>	<b>50</b>
<b>Votants :</b>	<b>53</b>
<b>Pour :</b>	<b>53</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires :**

Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET Pierre DELMON Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléants :** Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD.

**EXCUSÉS**

**Titulaires :** Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Sabine MALARD donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

**SECRÉTAIRE :** Mme Isabelle COMBESCOT.

**OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la Convention Culturelle**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant la convention culturelle départementale, secteurs Thenon/Hautefort

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes en contrepartie de la subvention affectée par le Conseil Départemental :

Structure organisatrice	Nature et date de l'opération	Subvention du Département	Subvention des autres collectivités publiques
Centre Social et culturel Thenon Causses et Vézère	« Familles en fête sous les Marronniers » - 26/09/2015 à Thenon Programmation jeune public en direction des établissements scolaires - décembre 2015 Manifestation « Thenon Nous Fiers » afin de faire le lien social entre les habitants et les nouveaux occupants artisans d'art de la rue des arts – automne 2015	1 400€	<b>CC = 1 925€</b>
Comité d'animation de Thenon	Ruy Blas de Victor Hugo – 17/10/2015 à Thenon	450€	<b>CC = 225€</b> Commune = 225€
Association « Art de Vivre » - Tourtoirac	Résidence d'artiste reliant agriculture et culture – septembre 2015 à Tourtoirac et Hautefort	1 200€	<b>CC = 1 350€</b>
Association Les Heures rêvées Thenon	Festival « rue des arts et des saveurs » - oct/nov 2015 - Thenon	1 500€	<b>CC = 900€</b> Commune = 900€
Association La Dérobée – Sainte-Orse	Evènement participatif autour de l'art contemporain avec le projet « Peaux de bêtes » - avril 2015 – écoles du secteur	1 000€	<b>CC = 1 050€</b>
<b>TOTAL CC</b>			<b>5 450€</b>

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à THENON, le 26/10/2015.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20151022-DE2015093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2015

Dominique BOUSQUET.